



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3850

Gratuités partielles de frais de location de salles de spectacle et/ou de frais de captation audiovisuelle accordées aux associations et organismes suivants : Société de Musique de Chambre de Lyon/Les Grands Concerts - Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon - Piano à Lyon - Association culturelle kabyle Temurt - Association SR9 - Association Virlandie France - Mairie du 6e arrondissement - Ecole Saint-Pothin Ozanam - Ecole élémentaire Jean Racine - Mairie du 3e arrondissement/OFFISA - Montant total des exonérations : 16 572,09 euros HT

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 28 MAI 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 31 MAI 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MAI 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 31 MAI 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 JUIN 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. DAVID), Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme FONDEUR (pouvoir à M. BERNARD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2018/3850 - GRATUITES PARTIELLES DE FRAIS DE LOCATION DE SALLES DE SPECTACLE ET/OU DE FRAIS DE CAPTATION AUDIOVISUELLE ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES SUIVANTS : SOCIETE DE MUSIQUE DE CHAMBRE DE LYON/LES GRANDS CONCERTS - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE LYON - PIANO A LYON - ASSOCIATION CULTURELLE KABYLE TEMURT - ASSOCIATION SR9 - ASSOCIATION VIRLANIE FRANCE - MAIRIE DU 6E ARRONDISSEMENT - ECOLE SAINT-POTHIN OZANAM - ECOLE ELEMENTAIRE JEAN RACINE - MAIRIE DU 3E ARRONDISSEMENT/OFFISA - MONTANT TOTAL DES EXONERATIONS : 16 572,09 EUROS HT (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mai 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

- **L'association Société de Musique de Chambre de Lyon/Les Grands concerts** : 5 place du Petit Collège – 69005 Lyon, a pour objet la diffusion de la musique et la mise en valeur des jeunes artistes. Elle organise, chaque année, des saisons musicales : la saison de concerts de la Société de Musique de Chambre de Lyon, un festival de musique baroque et un festival de musique ancienne.

Dans le cadre de sa saison 2017-2018, elle a organisé une série de concerts à la salle Molière. Les frais de location sans exonération se sont élevés à :

Date	Montant en € HT
18 octobre 2017	941,00
24 janvier 2018	941,00
7 mars 2018	941,00

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 2 823,00 € HT.

- **Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon (CRR, ex CNR)** : 4 montée du Cardinal Decourtray – 69005 Lyon, établissement public d'enseignement artistique, dispense une formation instrumentale, vocale et chorégraphique.

Il accueille, chaque année, près de 3 000 élèves encadrés par 180 enseignants et a pour but de permettre au plus grand nombre d'accéder à la pratique artistique et de former des musiciens et danseurs (amateurs ou professionnels).

Il a présenté, le 19 décembre 2017, à la salle Albert Thomas, autour du thème de l'abolition de l'esclavage, une séance scolaire en matinée et un concert de l'orchestre symphonique du CRR en soirée.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 6 341,00 € HT.

- **L'association Piano à Lyon** : 22 rue de l'Annonciade – 69001 Lyon, a pour objet de contribuer au développement de la culture musicale à Lyon et dans la région et de promouvoir les vastes répertoires de la musique pour piano.

Dans le cadre de sa saison 2017-2018, l'association a présenté plusieurs récitals à la salle Molière :

Date	Frais sans exonération	Montant en € HT
19 janvier 2018	Location et captation audiovisuelle	1 241,00
26 janvier 2018	Location et captation audiovisuelle	1 241,00
2 février 2018	Location et captation audiovisuelle	1 241,00
6 mars 2018	Location et captation audiovisuelle	1 511,00
21 mars 2018	Location	870,00
4 avril 2018	Location et captation audiovisuelle	941,00

Montant total des frais de location et de captations audiovisuelles sans exonération pour ces seules manifestations : 7 045,00 € HT.

- **L'association culturelle kabyle Temurt** : 17 place des Docteurs Mérieux – 69007 Lyon, a pour but la promotion et le développement de la culture berbère à travers la mise en œuvre d'actions sociales, sportives, humanitaires et culturelles.

Dans ce cadre, elle apporte son soutien à un artiste poète kabyle atteint de paralysie et a organisé un spectacle à son profit le 10 mars 2018 à la salle Edouard Herriot ; lors de ce spectacle des artistes se sont produits bénévolement et un film a été projeté dans le cadre de la Journée Internationale des Droits de la Femme.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 574,00 € HT.

- **L'association SR9** : 9 quai Arloing – 69009 Lyon, a pour but la promotion, la création et la diffusion de projets artistiques et pédagogiques dans toutes les disciplines. En son sein est né le trio lyonnais SR9, qui joue lors de concerts en France et à l'étranger (Europe et Amérique du Nord). Il a déjà bénéficié de "participations" de la Ville de Lyon (en cofinancement avec l'Institut Français) pour ses tournées américaines.

L'association a présenté le Trio SR9 le 20 mars 2018 à la salle Molière.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 744,00 € HT.

- **L'association Virlianie France** : 6 rue de Roubaix – 59000 Wasquehal, est une ONG ayant pour but de soutenir depuis 1992, les enfants des rues aux Philippines et notamment à Manille, grâce à des programmes d'actions humanitaires au profit de ces enfants en grande détresse. Elle organise aussi en France et à l'étranger, des programmes pédagogiques de sensibilisation et d'éducation concernant l'enfance maltraitée.

Elle a organisé le 17 avril 2018 à la salle Paul Garcin, un concert d'un chœur de 28 enfants, tous bénéficiaires de l'association : les Virlianie Voices, dans le cadre de 4 semaines de tournée en Europe.

L'entrée est libre, sous forme de dons et ceux-ci seront reversés à Virlianie à Manille pour la soutenir dans ses actions.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 250,00 € HT.

- Une table ronde a été organisée par la Mairie du 6^e et le groupe de travail intergénérationnel des Conseils de quartier le 26 avril 2018 à la salle Victor Hugo.

Cette manifestation intitulée "Génération Artisans : donner un sens à sa vie professionnelle" a été organisée à destination des collégiens des établissements publics et privés de l'arrondissement avec la présence et la collaboration d'artisans

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 250,00 € HT.

- **L'école Saint-Pothin / Ozanam** : 35 rue Bugeaud – 69006 Lyon, est une école élémentaire privée sous contrat d'association avec l'Etat.

Dans le cadre de son projet d'école et en lien avec les activités périscolaires, elle a organisé à la salle Victor Hugo, 2 spectacles de musique réalisés par les élèves et enseignants. Les frais de location sans exonération sont les suivants :

Date	Montant en € HT
29 mai 2018	430,00
12 juin 2018	370,00

Montant total des frais de location sans exonération pour ces deux manifestations : 800,00 € HT.

- **L'école élémentaire Jean Racine** : 6 rue Crillon - 69006 Lyon, organise un spectacle musical avec son intervenant en musique le 26 juin 2018 à la salle Victor Hugo.

L'école a déjà bénéficié d'une gratuité de principe en février 2018 mais elle en sollicite une seconde, le nombre de classe et d'élèves nécessitant un second projet musical pour la participation du plus grand nombre.

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 310,00 € HT.

- **La mairie du 3^e arrondissement** organise le 29 juin 2018 à la salle Albert Thomas sous l'égide de l'OFFISA 3, un gala de danse réalisé par les associations du 3^e arrondissement, offert aux familles des sportifs afin de clore la saison sportive.

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 1 397,00 € HT.

Oùï l'avis de la commission **immobilier - bâtiments** ;

Vu le rectificatif mis sur table :

« Dans L'EXPOSE DES MOTIFS :

▪ Paragraphe 2 :

- lire : « Les frais de location sans exonération se sont élevés à 2 823,00 € HT »

- au lieu de : « Montant total des frais d'exonération pour ces trois manifestations : 2 823 € HT » »

DELIBERE

1. L'association Société de Musique de Chambre de Lyon/Les Grands Concerts est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Molière (les arrhes versées seront conservées par la Ville) :

- le 18 octobre 2017, soit un montant de 799,33 € HT;
- le 24 janvier 2018, soit un montant de 799,33 € HT;
- le 7 mars 2018, soit un montant de 799,33 € HT.

2. Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon (CRR ex CNR) est exempté partiellement des frais liés à la location de la salle Molière le 19 décembre 2017, soit un montant de 4 439,33 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

3. L'association Piano à Lyon est exemptée partiellement des frais liés à la location et à la captation audiovisuelle de la salle Molière (les arrhes versées seront conservées par la Ville) :

- le 19 janvier 2018, soit un montant de 1 099,33 € HT ;
- le 26 janvier 2018, soit un montant de 1 099,33 € HT ;
- le 2 février 2018, soit un montant de 1 099,33 € HT;
- le 6 mars 2018, soit un montant de 1 369,33 € HT ;
- le 21 mars 2018, soit un montant de 728,33 € HT ;
- le 4 avril 2018, soit un montant de 799,33 € HT.

4. L'association culturelle kabyle Temurt est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Edouard Herriot le 10 mars 2018, soit un montant de 389,86 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

5. L'association SR9 est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Molière le 20 mars 2018, soit un montant de 632,33 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

6. L'association Virlanie France est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Paul Garcin le 17 avril 2018 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 190,00 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

7. Pour la table ronde "Génération artisans" organisée par la Mairie du 6^e arrondissement, il est prévu une exemption totale des frais liés à la location de la salle Victor Hugo le 26 avril 2018, soit un montant de 250,00 € HT correspondant à 1 jour de gratuité.

8. L'école Saint-Pothin / Ozanam est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Victor Hugo (les arrhes versées seront conservées par la Ville) :

- le 29 mai 2018, soit un montant de 355,00 € HT, correspondant à 1 jour de gratuité ;
- le 12 juin 2018, soit un montant de 295,00 € HT, correspondant à 1 jour de gratuité.

9. L'école élémentaire Jean Racine est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Victor Hugo le 26 juin 2018, soit un montant de 310,00 € HT.

10. La mairie du 3^e arrondissement est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Albert Thomas le 29 juin 2018, soit un montant de 1 117,60 € HT.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY